

# Quel accompagnement de fin de vie en Ehpad ?

Rennes – Ouest-France - Publié le 05/05/2016 à 03:16



Jean Leonetti, député, Éric Gendreau, délégué médico-social à la FHF, et Michel Barbé, directeur de l'Ehpad de Châteaugiron. |

Est-ce que tout le monde a accès au droit à l'endormissement, en toute fin de vie, inscrit dans la nouvelle loi Leonetti-Claeys 2016 ? « **La réponse est oui, en milieu hospitalier, plus difficile à domicile ou en Ehpad** », expose Jean Leonetti, député et ex-président de la Fédération hospitalière de France (FHF).

L'accès aux soins palliatifs, en Ehpad, était au coeur de la rencontre départementale de la FHF Bretagne, à laquelle assistaient mardi deux cents personnes venant de toute la Bretagne, personnels soignants et représentants des métiers de l'accompagnement. Où l'on a réfléchi à la présence médicale et infirmière, discontinuée en Ehpad, notamment la nuit. « **S'il n'y a eu ni anticipation ni coordination, le vieillard mourant peut alors finir sa vie aux urgences où il aura été admis, dans des conditions sanitaires et sociales inacceptables. Or, la loi spécifie que ces droits nouveaux doivent être applicables partout.** »

Les professionnels ont abordé les solutions, « **qui passent par la mutualisation des moyens et le développement des astreintes de nuit entre plusieurs établissements** ».